

Papirius Mugillanus & L. Simpronius Attatinus Personnages Consulaires en furent les premiers revêtus par les suffrages du Peuple, & comme ils étoient particulièrement créés pour faire le Cens, ils furent appellez Censeurs.

Les premiers de Rome tinrent d'abord cette Charge comme au dessous d'eux. Cependant elle devint bientôt l'une des plus grandes Magistratures, parce que le pouvoir des Censeurs s'étendoit jusqu'à placer ou déplacer qui bon leur sembloit, tant dans le Corps du Sénat, que dans celui des Chevaliers, qu'ils étoient les Juges Souverains de la Police; qu'ils étoient en quelque façon les Maîtres des revenus publics; qu'ils avoient inspection sur la manière de vivre & sur les mœurs de tous les Etats, & que l'honneur ou le deshonneur de chacun en particulier, sembloit être à leur disposition.

Plusieurs Scavans ont distingué le lieu où se faisoit le Cens d'avec celui où se faisoit la clôture, prétendans que les Censeurs faisoient le dénombrement dans la Grande-Place de Rome, in Foro, & la clôture dans le Champ de Mars. D'autres au contraire ont cru que tant le Cens, que le Lustre se faisoient dans le Champ de Mars. Monsieur de Valois se contente de rapporter ce que dit là-dessus Tite-Live: sçavoir que l'an 319. les Censeurs Furius, Pacilus, & Geganius Maurinus firent la première fois le dénombrement des Citoyens dans un grand Hôtel qu'ils avoient fait bâtir exprés dans le Champ de Mars, & qu'ils nommerent *Villa publica*. Le Peuple donc séparé par Tribus, s'assembloit dans le Champ de Mars, & le Crieur public les faisoit avancer l'un après l'autre au pied du Tribunal des Censeurs, en présence desquels